



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
Urbanisme

DELIBERATION
2024/n°12

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 30

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 Mars 2024

DATE DE CONVOCATION
Le 06 Mars 2024

OBJET:

Rétrocession des voiries et
espaces verts lotissement
« Domaine de l'Ecluse » sise
rue du docteur Schulz

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Quatorze Mars à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain
Mme CANIAU Nathalie procuration Mme CARRE Danyla
M. JEZEK Christophe procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire

Absents excusés : M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne – M. MUSY Frédéric

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant que dans le cadre de la rétrocession de son opération « le domaine de l'écluse » sise rue du docteur SCHULZ, la société PROTERAM, propriétaire des parcelles AS 962 d'une contenance de 3 058 m² et AS 977 d'une contenance de 177 m², propose de céder ces parcelles à l'euro symbolique à la Commune ;

Considérant que la voirie est conforme et en bon état d'entretien et assimilable à de la voirie communale ;

Considérant que la voirie va faire l'objet à ce titre d'un classement dans le domaine public routier communal.

Considérant l'avis favorable de la commission Logement, Habitat indigne et Urbanisme du 23 février 2024 ;

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à :

- Procéder à l'acquisition des parcelles AS 962 et AS 977 d'une contenance de 3 058 m² et 177m², à l'euro symbolique
- Signer tous les actes nécessaires aux fins de la présente

Au terme de l'opération, les parcelles AS 962 et AS 977, d'une contenance de 3 058 m² et 177 m², seront incorporées au domaine public communal.

Dit que les différents frais liés à cette rétrocession seront exclusivement et intégralement supportés par la société Proteram.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué



S. DUHAMEL.

Signée le
Transmis en préfecture
Publié sur le site le